

OPALEBIO

MANUEL DE PRELEVEMENT



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU LABORATOIRE	4
2.	INTERLOCUTEURS	5
3.	PRESCRIPTION MEDICALE.....	6
4.	DEMANDE D'EXAMEN	6
1.	Examen urgent	6
2.	Examen sans ordonnance / hors nomenclature.....	6
5.	FICHE DE PRELEVEMENT.....	6
6.	FICHE DE CONSENTEMENT	7
7.	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	7
8.	MATERIEL DE PRELEVEMENT FOURNI.....	8
1.	Prélèvement sanguin.....	8
2.	Prélèvement de microbiologie	8
3.	Demande de matériel.....	8
9.	RENSEIGNEMENTS CLINIQUES	9
1.	Etat de jeûne	9
2.	Renseignements cliniques.....	9
10.	IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT	10
11.	MODALITES DE PRELEVEMENTS SANGUINS.....	10
12.	MODALITES DE PRELEVEMENTS MICROBIOLOGIQUES.....	12
13.	TRANSPORT DES PRELEVEMENTS.....	13
1.	Triple emballage	13
2.	Conditions de transport.....	13
14.	GESTION DES DECHETS ISSUS DES PRELEVEMENTS	14
15.	RECEPTION AU LABORATOIRE	14
16.	RENDU DES RESULTATS	15
1.	Modalités de rendu des résultats.....	15
2.	Délai de rendu de résultat.....	15
17.	AJOUT D'EXAMEN.....	15

INTRODUCTION

Ce manuel met à la disposition des préleveurs les recommandations pré-analytiques garantissant les bonnes pratiques de prélèvement. Il fait référence aux documents permettant une prise en charge efficace des patients.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision ou informations complémentaires.

Notre équipe est à votre disposition pour toute remarque ou suggestion susceptibles de nous faire progresser.

Les biologistes OPALEBIO

1. PRESENTATION DU LABORATOIRE

LBM OPALEBIO

20 rue de Verdun
62630 ETAPLES SUR MER

☎ : 03 21 94 63 35

☎ : 03 21 94 22 01



Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi
8h00 – 12h00

LBM DU PAYS DE MONTREUIL

955 route de Paris
62170 ECUIRES

☎ : 03 21 06 03 43

☎ : 03 21 86 29 00



Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi
8h00 – 12h00

LBM DE L'HESDINOIS

1 bis rue d'Abbeville
62140 MARCONNE

☎ : 03 21 81 63 35

☎ : 03 21 81 10 49



Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi
8h00 – 12h00

LBM DE LA BAIE D'AUTHIE

Clos des Boucaniers
3 avenue du 8 mai 1945
62600 BERCK

☎ : 03 21 09 08 97

☎ : 03 21 84 47 15

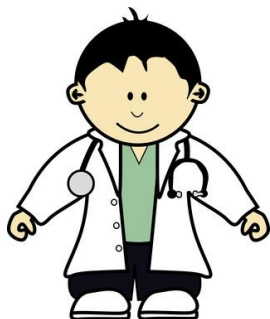


Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
7h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi
7h30 – 12h00

Les laboratoires sont joignables par téléphone aux heures d'ouverture, mais aussi de 12h à 14h.

2. INTERLOCUTEURS



BÉCOURT Franck – Biologiste responsable

BOTTELIN Éric – Biologiste responsable

CRUELLE Aurélie – Biologiste responsable

LAMANDIN Edouard – Biologiste responsable

LEFLOND Patrick – Biologiste médical

LÉVÊQUE Denis – Biologiste responsable

QUELQUEJAY Jérôme – Biologiste responsable



Site Internet
www.laboratoire-opalebio.com

3. PRESCRIPTION MEDICALE



L'ordonnance doit comporter :

- l'identification du prescripteur,
- la date de prescription,
- l'identité du patient (nom, prénom, date de naissance).



Fournir l'original de l'ordonnance et non le duplicata sur lequel il manque parfois l'identification du prescripteur et/ou du patient. De plus, il est impossible de le scanner dans le système informatique du laboratoire.



Le laboratoire propose aux préleveurs d'accéder aux ordonnances des patients prélevés, pour consultation et/ou impression, sur simple demande après validation de l'inscription.

4. DEMANDE D'EXAMEN

1. Examen urgent



La demande urgente peut être formulée :

- soit par le prescripteur sur l'ordonnance ou par téléphone.
- soit en systématique pour des demandes particulières :
 - Demandes effectuées pendant les gardes,
 - Chimiothérapie
 - Accident d'Exposition au Sang.

2. Examen sans ordonnance / hors nomenclature

Le laboratoire informe le patient de la tarification, des modalités et des délais de rendu des résultats et des conditions pré-analytiques à respecter.

Avec son accord, le laboratoire complète un « Contrat Patient » pour toute demande d'examen non remboursé par la sécurité sociale ou sans ordonnance.

5. FICHE DE PRELEVEMENT

Tout prélèvement transmis au laboratoire doit être systématiquement accompagné d'une fiche de prélèvement.

Il en existe différentes en fonction du type de prélèvement :

- **la fiche de prélèvement sanguin** :
 - Modèle vierge à disposition sur simple demande.
 - Fiche pré-remplie avec les étiquettes du patient remise au patient avec les résultats précédents.
- **la fiche de prélèvement bactériologique** présente avec les écouvillons dans le sachet.
- **la fiche de prélèvement – Recueil d'urines ECBU** fournie avec le flacon ECBU + tube borate dans le sachet.
- **Fiche de prélèvement – recueil d'urines – Chimie / Chlamydiae, Gonocoque, Mycoplasmes** fournie avec le flacon rouge dans le sachet.
- **la fiche de prélèvement – Recueil de selles** placée avec le flacon de selles dans le sachet.

Ces fiches de prélèvement permettent de collecter les informations suivantes :

- Renseignements sur le prélèvement :
 - **Identité du préleveur (nom et prénom),**
 - **Date et heure de prélèvement.**
- Coordonnées du patient :
 - **Nom de naissance,**
 - **Nom usuel,**
 - **Prénom,**
 - **Date de naissance,**
 - **Sexe,**
 - **Adresse principale,**
 - **Adresse secondaire éventuelle,**
 - **Numéros de téléphone fixe et portable (pour pouvoir le contacter en cas d'urgence).**
- Modalités de rendu des résultats :
 - Par la Poste,
 - A venir chercher au laboratoire (muni d'une pièce d'identité),
 - En dépôt dans une pharmacie desservie par les tournées du laboratoire (préciser laquelle),
 - Par Internet : fournir au patient le protocole pour accéder aux résultats par Internet.*
 - Via smartphone pour INR uniquement
- Conditions de recueil :
 - A jeun ou non à jeun,
 - L'origine du prélèvement (site de prélèvement bactériologique),
- Renseignements cliniques et thérapeutiques susceptibles d'aider à l'interprétation des résultats :
 - Date des dernières règles (si bilan hormonal : FSH, LH, HCG...),
 - Médicament (si dosage prescrit) : nom, posologie, date et heure de la dernière prise.
 - ...
- Renseignements administratifs (pour facturation) :
 - N° de Sécurité Sociale,
 - Complémentaire santé.
- Renseignements concernant les pathologies connues du patient (à cocher) :
 - Diabète, hypercholestérolémie, leucémie, hypothyroïde, etc...

6. FICHE DE CONSENTEMENT

Pour certaines analyses génétiques ou pour le dépistage prénatal de la trisomie 21, une fiche de consentement et/ou une attestation de consultation sont à joindre au prélèvement. **Sans ces formulaires complétés par le prescripteur et/ou le patient, les demandes ne peuvent être traitées** (ces formulaires sont téléchargeables sur le site Internet www.biomnis.com).

N'hésitez pas à consulter le laboratoire qui vous informera sur la marche à suivre.

7. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS








Afin d'assurer la prise en charge du dossier patient, il est nécessaire de présenter :



- la carte vitale ou l'attestation d'assurance maladie,
- la carte mutuelle,
- ou toute autre justificatif de prise en charge.

Pensez à actualiser ces renseignements à chaque prélèvement.

8. MATERIEL DE PRELEVEMENT FOURNI

1. Prélèvement sanguin

Tubes				
Tube citrate	Tube sec avec gel	Tube héparine	Tube EDTA	Tube fluorure
				
Bouchon bleu	Bouchon rouge	Bouchon vert	Bouchon violet	Bouchon gris

Matériel de prélèvement	
Aiguille à vis	Corps de pompe
	

2. Prélèvement de microbiologie

Flacons pour recueil des urines, des selles et des expectorations					
					
ECBU	ECBU	Urines 24H	Compte d'Addis / HLM	Selles	Expectorations



3. Demande de matériel

Pour toute demande de matériel, contacter directement le laboratoire.

Utiliser du matériel de prélèvement performant nécessite de :

- renouveler le stock régulièrement,
- respecter les conditions de stockage préconisées par le fournisseur,
- vérifier les dates de péremption (gestion des périmés),
- signaler toute anomalie au laboratoire.

9. RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

1. Etat de jeûne

Etre à jeun signifie :

- ne rien manger,
- ne pas boire, excepté un verre d'eau.



Il est recommandé de l'être avant une prise de sang.

Il est indispensable de spécifier le respect du jeûne sur le fiche de prélèvement.

Une période de jeûne d'au moins 12 heures est à respecter impérativement pour certains examens.

2. Renseignements cliniques

La date et l'heure de prélèvement sont une mention obligatoire à transmettre avec tout échantillon.

Certains renseignements cliniques sont indispensables pour une interprétation pertinente des résultats, notamment :

- signes cliniques** : fièvre, asthénie, ganglions, éruption cutanée, autres;
- pathologies connues / traitements** en cours :
 - diabète,
 - chimiothérapie;
- pour un bilan préopératoire : le type d'intervention et la date prévue ;
- pour un dosage hormonal :
 - date des dernières **règles**,
 - notion de **grossesse**,
 - **traitement** hormonal,
 - **Procréation Médicalement Assistée (PMA)**.
- pour une demande de RAI
 - injection de Rophylac
 - antécédent de transfusion
- pour une demande d'INR
 - nom du médicament
 - posologie du médicament
- pour un **dosage de médicament** :
 - nom du médicament,
 - posologie,
 - date et heure de la dernière prise ;
- pour les sérologies ou recherche de parasites sanguins :
 - **vaccination** antérieure,
 - contact avec une personne potentiellement contagieuse,
 - notion de voyage à l'étranger (parasitologie des selles, paludisme...),
- pour les urines :
 - **nature** de l'échantillon (premières urines, urines de la nuit),
 - **heure** du recueil,
 - **durée** du recueil;

10. IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Les informations notées sur l'échantillon immédiatement après le prélèvement doivent permettre une **identification univoque** en rapport avec la prescription :



Nom de naissance
Prénom
Nom usuel
Date de naissance
Sexe



Elles peuvent l'être sous forme :

- manuscrite,
- d'une étiquette pré-imprimée.

11. MODALITES DE PRELEVEMENTS SANGUINS

Etapes 1 – Accueil du patient

- Appeler le patient et/ou l'installer pour le prélèvement.
- Se laver les mains.

Etape 2 – Recueil ou vérification des informations

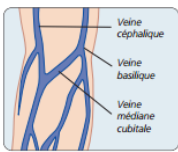
- Recueillir et/ou vérifier les informations administratives, physiopathologiques, thérapeutiques et risques allergiques
- Vérifier auprès du patient par des questions ouvertes :
 - Son identité
 - Nom de naissance,
 - Nom usuel,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Coordonnées téléphoniques,
- Le respect des recommandations pré-analytiques :
 - Etat de jeûne,
 - Horaire de prélèvement,
 - Prise de médicaments,
 - Respect des requêtes spécifiques indiquées par le prescripteur. (sans garrot,...)
- Les renseignements cliniques :
 - Contexte de la prise de sang,
 - Date d'intervention chirurgicale.

Etape 3 – Matériel de ponction

Choisir le matériel de ponction et les tubes à prélèvement suivant la prescription.

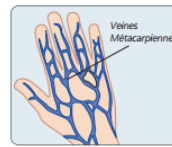
Etape 4 - Choix du site de ponction

Choisir le site de ponction après examen des 2 bras du patient, du pli du coude au dos de la main.



Pli du coude

Veines superficielles
Veine médiane cubitale
Veine basilique
Veine céphalique



Dos de la main

Arcade dorsale veineuse
de la main



Désinfecter le site de ponction à l'aide d'un coton imbibé d'alcool
Nettoyer le site avec un mouvement circulaire depuis le centre
vers la périphérie.

Source : BD Accreditation

Etape 5 – Pose du garrot



Poser le garrot entre 7,5
/ 10 cm au-dessus du
point de ponction.



Ne pas interrompre la
circulation artérielle du bras.
Le pouls doit demeurer
perceptible.



**Le temps de pose du garrot ne doit pas excéder 1 minute.
Au-delà de cette durée, la stase veineuse provoque une hémococoncentration.**



Il est recommandé de relâcher le garrot dès que le sang s'écoule dans le premier tube.

Lors de la recherche du site de ponction, si le garrot est laissé en place plus d'1 minute, le desserrer pendant 2 à 3 minutes et le remettre en place.

Etape 6 – Réalisation de la ponction

- Ponction franche de la veine choisie, en respectant les principes suivants :
 - Axe de l'aiguille plus tangentiel possible au plan de la zone ponctionnée,
 - Pas de pénétration de l'aiguille de plus de 1 cm.
 - Prévention d'un phénomène de roulement par blocage manuel du vaisseau visé.
- Introduire le premier tube dans le réceptacle et pousser délicatement, sans vibration pour percer le bouchon du tube en préservant le confort du patient.
- S'assurer du bon remplissage du tube.
- Relâcher le garrot dès que le sang s'écoule dans le premier tube en faisant lentement desserrer le poing.
- Retirer sans à coup le tube initial et procéder de manière identique pour les tubes suivants selon l'ordre de prélèvement.
- Homogénéiser tous les tubes par retournements lents (5 à 6 fois).



Ne pas faire plus de 2 tentatives de prélèvement.
Au-delà de 2 fois, demander à un autre préleveur d'intervenir.

Etape 7 - Elimination du matériel de prélèvement

Eliminer le matériel de prélèvement soit dans le collecteur d'aiguilles (Aiguille usagée) soit dans la poubelle DASRI (Coton, flacon d'urines).

Etape 8 - Pose du pansement

Enlever l'aiguille à la fin du prélèvement en appliquant un coton sec sur le point de ponction et comprimer fermement pendant 1 minute (ou faire comprimer par le patient s'il le peut) :

- Vérifier l'hémostase
- Mettre un pansement sec sur le point de ponction

Prévention des hématomes

Conseiller au patient de maintenir son bras en position allongée et de comprimer avec le coton le site de ponction.

Malaise du patient

Prélèvement au laboratoire

Prévenir immédiatement le biologiste médical.

Prélèvement à domicile

Placer le patient en clinostatisme (incliné) et lui faire adopter un rythme respiratoire lent.

Traitement du malaise commence par le positionnement horizontal du sujet avec surélévation de ses membres inférieurs. Activer un retour à la conscience par stimulations au niveau du visage et apposition de compresses humides et fraîches. Le patient sera, après rétablissement, gardé au moins une dizaine de minutes en observation. Conseiller quelques heures de repos. En cas de problème, appeler un médecin.



Signaler tout incident survenu lors du prélèvement sur la fiche de prélèvement sanguin.

Etape 9 - Identification des tubes

Identifier chaque tube soit de manière manuscrite, soit à l'aide des étiquettes pré-remplies.

12. MODALITES DE PRELEVEMENTS MICROBIOLOGIQUES

Pour chaque type de prélèvement, le laboratoire a mis en place une fiche de prélèvement précisant les modalités de recueil pour les prélèvements effectués par le patient lui-même :

- Recueil d'urines – Echantillon pour ECBU
- Recueil d'urines – Echantillon d'urines – chimie / Chlamydiae, Gonocoque, Mycoplasmes
- Recueil d'urines – Urines de 24H
- Recueil de selles
- Prélèvement sur écouvillon



Les renseignements cliniques nécessaires sont :


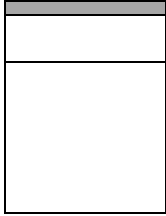


- la date et l'heure de prélèvement,
- la nature du prélèvement,
- l'origine du prélèvement,
- le contexte clinique.

13. TRANSPORT DES PRELEVEMENTS

1. Triple emballage

Le transport des prélèvements est sous la responsabilité du préleveur.

Il doit respecter les règles qui assurent l'intégrité des échantillons et la sécurité des personnes. Selon la réglementation ADR (transport des marchandises dangereuses), les échantillons biologiques doivent être transportés dans le respect du triple emballage.

	Prélèvement sanguin	Prélèvement microbiologie
Emballage primaire	Tubes ↓	Flacon d'urines Flacon de selles Ecouvillon ↓
Emballage secondaire	 absorbant	
	1 boîte de prélèvement = 1 patient	1 sachet = 1 patient
Emballage tertiaire		



2. Conditions de transport




Il est précisé dans le guide des examens de biologie médicale :

- Le délai acceptable de prise en charge de l'examen dépend du type de prélèvement et de la stabilité du paramètre à doser.
Les échantillons biologiques sont à transmettre dans les meilleurs délais au laboratoire, le jour même du prélèvement.
- La température de transport.

14. GESTION DES DECHETS ISSUS DES PRELEVEMENTS

Catégorie		Filière d'élimination	
Déchet assimilable aux ordures ménagères	Emballage d'aiguille Emballage de pansement	Poubelle de ville en respectant le tri des déchets	
Déchet d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)	Déchets piquant, coupant, tranchant (Aiguille usagée)		Collecteurs spécifiques NF X 30-500
	Déchets mous (Coton, flacon d'urines)		Container plastique (NF X 30-505) ou Container carton avec sac plastique (NF EN 12740)


Les aiguilles usagées
ne doivent pas être recapuchonnées.


15. RECEPTION AU LABORATOIRE

A son arrivée au laboratoire, le prélèvement fait l'objet d'une vérification :

- du respect des conditions et des délais de transmission,
- de l'identification primaire de l'échantillon,
- de la conformité de la prescription,
- de la présence de la fiche de prélèvement complétée,
- de l'absence de discordance de l'identité primaire de l'échantillon et de celle indiquée sur les documents joints,
- de la concordance entre les échantillons et la demande d'examen prescrits,
- de la présence des renseignements administratifs pour la prise en charge tiers-payant.

Le laboratoire a défini des critères d'acceptation avec ou sans réserve. Tout critère d'acceptation non respecté fait l'objet d'un enregistrement dans le dossier informatique du patient.

16. RENDU DES RESULTATS

1. Modalités de rendu des résultats



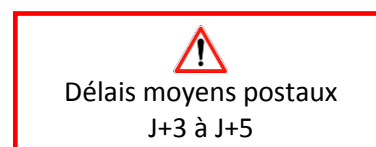
Au prescripteur : systématiquement transmis (sauf avis contraire du patient) :

- par courrier, excepté certains cas particuliers,
- par liaison sécurisée (Apicrypt, liaison Hprim...),
- par fax.



Au patient :

- par courrier,
- déposé au correspondant (pharmacies) sous enveloppe cachetée,
- par internet = se renseigner auprès du secrétariat,
- remis en main propre sous enveloppe cachetée ou à un tiers sur présentation du coupon remis lors de son prélèvement ou à défaut présenter la carte d'identité du patient.
- Par smartphone pour INR uniquement



Cas particuliers :

- Mineur,
- Majeur protégé par la loi,
- Médecine du travail,
- Compagnie d'assurance.

A l'infirmier

- Par smartphone pour INR uniquement

2. Délai de rendu de résultat



Les résultats sont rendus le jour même pour un prélèvement réceptionné au laboratoire avant 12H.

Certains examens nécessitent un délai de rendu des résultats plus long, en particulier les examens de microbiologie et les examens spécialisés. Se référer au guide du préleveur.

17. AJOUT D'EXAMEN

Les ajouts d'examens sont effectués uniquement le jour même du prélèvement en fonction de la stabilité des échantillons.

Dans le cas contraire, un nouveau prélèvement sera demandé.

